

DEPARTEMENT DE LA VENDÉE

Commune d'AVRILLÉ

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 085-218500106-20251216-DELIB2025_049-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Avrillé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle annexe de la mairie, sous la présidence de Sylvie VERDON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2025

PRESENTS : Mme VERDON Sylvie, M. GAUDIN Guy, Mme ROBIN Sandrine, M. BERANGER Florian, Mme LESAGE-GARREAU Emilie, M. SUAUD Francis, M. PIVETEAU Hervé, Mme DUPÉ Valérie, M. THUBIN Frédéric, Mme BOUARD Aline, M. BOUGRAS Julien, M. Jean-Michel THUNE, Mme MILOVANOVIC Sonia, M. CAYEUX Philippe

EXCUSE : NEANT

NON EXCUSEE : Mme BURY Delphine

M. Francis SUAUD est désigné secrétaire de séance.

Dél : 2025/049 – Objet : Autorisation d'ouverture de crédits

Afin de faire face aux dépenses d'investissement urgentes, Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article L1612-1 du Code Général des collectivités, il est possible de mandater ce type de dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de leur adoption.

Les dépenses d'équipements votés sur l'exercice 2025 s'élèvent à 313 933.98 €, ce qui autorise une ouverture de crédits à hauteur de 78 483.50 € (25%)

Le Conseil Municipal, à **unanimité**,

- Autorise Madame Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal de la commune avant le vote du budget primitif, sur les comptes suivants :
 - CH 20 – Immobilisations incorporelles : 20 000 €
 - CH 21 – Immobilisations corporelles : 58 483.50 €

Pour extrait conforme,
Le Maire, Sylvie VERDON

